



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/620
S/20194

20 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 20 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos lettres précédentes, j'ai l'honneur de vous informer que les forces israéliennes ont commis une nouvelle agression contre le territoire libanais en dehors du secteur connu sous le nom de "zone de sécurité".

Le 16 septembre dernier, à 17 h 30 (heure locale), un contingent israélien de 200 hommes appuyé par 30 chars et blindés a pénétré dans le territoire libanais à partir de la "zone de sécurité" après avoir abattu le talus situé sur la route qui relie Miness à Hasbaïya. Ces forces ont ensuite lancé une offensive sur deux axes, le premier en direction du village de Miness et le second en direction d'Ain Aata. Cette attaque a été préparée par un violent bombardement d'artillerie effectué à partir de la "zone de sécurité". Les forces israéliennes avaient bombardé principalement les localités de Miness, Al Kufayr et Ain Aata, blessant un certain nombre de villageois et détruisant de nombreuses habitations. Les forces d'agression ont ensuite pénétré dans les villages de Miness, Al Kufayr et Khaloué, où elles ont imposé le couvre-feu, fouillé les habitations et terrorisé les habitants. Elles se sont ensuite retirées au bout de plusieurs heures, après avoir causé des destructions dans l'ensemble de la région.

Cette nouvelle agression constitue un nouveau témoignage du mépris d'Israël pour la Charte des Nations Unies, les règles du droit international, les principes de la souveraineté nationale et les droits de l'homme.

* A/43/150.

Le Gouvernement libanais, condamnant cette nouvelle agression, appelle l'attention de l'opinion publique mondiale sur le danger que représente la poursuite des pratiques inhumaines d'Israël et de son arrogance militaire dans le sud du Liban, lesquelles ne font qu'aggraver une situation déjà tendue dans la région du Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY